

Les types de phrases en français contemporain*

1. Introduction

Les notions de phrase déclarative, interrogative, impérative appartiennent à la tradition grammaticale. Les approches formelles en linguistique au XX^{ème} siècle ont critiqué et rejeté ces notions jusqu'à poser qu'elles n'étaient fondées ni empiriquement ni théoriquement. Pourtant, elles sont requises pour l'établissement de la sélection syntaxique des têtes verbales. C'est ce que montre de façon emblématique la distribution complémentaire de la propriété de sélection des verbes *affirmer* et *se demander* : *affirmer* ne peut être combiné qu'avec une déclarative (1), alors que *se demander* ne peut être combiné qu'avec une interrogative (2).

- (1) a. J'affirme que Paul est venu.
b. * J'affirme si Paul est venu
c. * J'affirme qui est venu
- (2) a. * Je me demande que Paul est venu.
b. Je me demande si Paul est venu.
c. Je me demande qui est venu.

Il demeure que la critique est, à première vue, fondée. En effet, les types de phrases traditionnellement reconnus ne présentent pas d'unité de combinaison syntaxique¹. C'est par exemple le cas pour le type désidératif: une phrase dont le verbe tête est à l'impératif (3a) n'a a priori aucune raison d'être rapprochée d'une phrase avec complémenteur au subjonctif (3b).

- (3) a. Viens !
b. Que Marie vienne !

Par ailleurs, comme le montrent les noms mêmes des types phrastiques, l'association avec un acte de langage est cruciale dans la définition des types. Or, dominait à l'époque l'idée que l'association n'est pas univoque. On soulignait à l'envi la plasticité illocutoire du type

* Cet article date de 2013 : il devait constituer un paragraphe de la Grande Grammaire du Français, je l'ai édité en 2018 en vue d'une diffusion autonome. Je n'ai procédé qu'à une réécriture visant à le rendre accessible. En particulier, je n'ai pas mis à jour la bibliographie couvrant la période courant depuis 2013.

¹ J'utilise le terme *combinaison syntaxique* à la place de *construction syntaxique* afin de réserver *construction* à la désignation de la notion théorique de construction : cluster de propriétés lexico-syntaxiques, sémantiques et pragmatiques.

déclaratif : on admettait, en effet, qu'un énoncé de type déclaratif peut être associé à un acte d'interrogation (4a), une injonction (la tradition dit un ordre) (4b) ou une exclamation (4c). Il n'y aurait donc aucune raison d'associer le type déclaratif à l'acte d'assertion.

- (4) a. Marie est arrivée ?
b. [Ne discute pas,] tu viens ici !
c. Il est COOL [emphasis prosodique], ce mec !

L'étude que je présente ici réhabilite la notion de type de phrases. Cette réhabilitation passe par l'adoption d'une approche grammaticale constructionnelle, un changement de critère définitoire et une réanalyse de la dimension illocutoire dans la grammaire. C'est l'approche proposée par Ginzburg & Sag 2000. C'est dans ce cadre renouvelé que je présente les quatre types phrastiques que distinguent la grammaire et le lexique du français : il faut, en effet, rendre compte des données de sélection illustrées en (1) et (2).

2. Cadre conceptuel

Ginzburg & Sag 2000 proposent d'identifier les types phrastiques par le type sémantico-logique de leur contenu. Ils proposent de distinguer quatre type de contenus : proposition, question, visée et fait. Ils associent chaque type à un type de phrase : le contenu de la déclarative est une proposition, celui de l'interrogative une question, celui de la désidérative une visée et celui de l'exclamative un fait.

Je reprends l'hypothèse que la propriété identificatoire d'un type est le type de son contenu. Je m'écarte cependant légèrement de leur proposition en ne reprenant pas le type Fait qui ne me paraît pas rendre compte de la sémantique du type exclamatif. J'admets ici que le type déclaratif et le type exclamatif partagent le même type de contenu : une proposition². Il résulte qu'il n'y a pas d'appariement bi-univoque entre type phrastique et type de contenu : déclaratives et exclamatives partagent le même type de contenu.

Un type de phrase est une construction, c'est à dire un « cluster » qui associe des propriétés relevant de dimensions distinctes dans la grammaire (syntaxe, sémantique, pragmatique). Il associe à un type de contenu, une famille de combinaisons syntaxiques et un potentiel illocutoire qui ne se réalise que dans l'emploi racine de la phrase. J'appelle *potentiel illocutoire* la contrainte sur l'acte réalisable par le locuteur. Le point de stabilité du type phrastique est le type logico-sémantique du contenu. C'est un point crucial : c'est la seule propriété commune à l'emploi en phrase racine et en phrase subordonnée. L'autre point de stabilité est le potentiel illocutoire qui n'est activé que dans l'emploi racine. Une phrase complétive de type déclaratif (5b) exprime bien une proposition comme son analogue en

² Voir Marandin 2018c [2013] : La phrase exclamative et l'exclamation en français contemporain. Un indice important est fourni par la sous-catégorisation du verbe factif *réaliser* : il sous-catégorise aussi bien une complétive déclarative qu'une complétive exclamative (voir (17) ci-dessous).

emploi racine (5a) ; seule la phrase en emploi racine contraint l'acte accompli par le locuteur à être une assertion (5a).

- (5) a. Marie est arrivée.
b. Je pense que Marie est arrivée.

L'hétérogénéité de chaque type est logée dans la dimension lexico-syntaxique : type de combinaison et marqueur de type³. A l'évidence, une telle définition suspend le dogme de la compositionnalité stricte dans la définition des types de phrases.

La terminologie que j'emploie dans cette étude cherche à maintenir clairement distinctes trois dimensions, d'où l'invention de quelques termes : le type de phrase qui est une construction, le type sémantico-logique du contenu de la phrase et l'acte de langage qui est contraint par le potentiel illocutoire. Je donne sous forme de tableau (Tableau 1) mes choix terminologiques. Pour les types de phrases, je forge *type désidératif* pour référer au type qui subsume la phrase impérative et le souhait/regret. Pour les types sémantico-logiques, j'adopte de l'anglais *question* et *visée* pour référer aux abstractions propositionnelles qui caractérisent le type interrogatif et désidératif. Pour les actes de langage de base, j'utilise (faute de mieux et en m'écartant du sens ordinaire) *injonction* pour caractériser un acte qui met en jeu un état de chose non existant et dont l'advenue est désirée par le locuteur.

Type de phrases	Type du contenu	Acte de base contraint par le potentiel illocutoire
Déclaratif	Proposition	Assertion
Exclamatif	Proposition	Exclamation
Interrogatif	Question	Interrogation
Désidératif	Visée	Injonction

Tableau 1. Terminologie

3. Les types phrastiques en français contemporain

Je présente sous forme d'un tableau les types de phrases en français contemporain (Tableau 2).

³ J'appelle *marqueur de type* un élément morphologique (affixe, mode) ou lexical (complémenteur, mot QU, adverbe) qui apparaît nécessairement dans les combinaisons réalisant un type donné.

Type	En emploi racine	En emploi subordonné
Type déclaratif	<i>Marie a lu beaucoup de livres.</i>	<i>[Pierre pense] que Marie a lu beaucoup de livres.</i>
Type interrogatif	<i>Quels livres Marie a-t-elle lus ? Qui est venu? Est-ce que Marie a lu beaucoup de livres ? Marie a-t-elle lu beaucoup de livres ?</i>	<i>[Pierre se demande] quels livres Marie a lus. [Pierre se demande] qui est venu. [Pierre se demande] si Marie a lu beaucoup de livres.</i>
Type désidératif	<i>Lis davantage de livres ! Que Marie lise davantage de livres ! Que Marie réussisse !</i>	<i>[Pierre ordonne] que Marie lise davantage de livres. [Pierre souhaite] que Marie réussisse.</i>
Type exclamatif	<i>Comme Marie est travailleuse ! Marie a lu tant de livres !</i>	<i>[Pierre sait] comme Marie est travailleuse. [Pierre sait] que Marie a lu tant de livres.</i>

Tableau 2. Les types phrastiques

3.1. Hétérogénéité lexico-syntaxique des types de phrases

Le type déclaratif est le seul à n'être instancié que par une seule combinaison syntaxique. Cette combinaison correspond à ce qui a été considéré dans les approches formelles, pour des raisons de modélisation, comme la structure canonique de la phrase. Ce primat n'a pas de place dans l'approche adoptée ici. Par ailleurs, c'est le seul type qui ne présente pas de marqueur de type⁴.

(5) Paul aime Marie.

J'appelle *marqueur de type* un élément morphologique ou lexical qui apparaît nécessairement dans un type : c'est la marque du type. Chaque marqueur est associé à une combinaison syntaxique particulière. Par exemple, le type interrogatif présente trois types de marqueurs correspondant à trois combinaisons syntaxiques : un complémenteur (*est-ce que*, *si* en (6a,a')), un mot QU (*qui* en (6b-b'')) et un suffixe verbal (la proforme sujet *tu* affixée au verbe en (6c)) .

(6) a. [Complémenteur] Est-ce que tu as vu Paul ?
a'. Il a demandé si tu venais.

⁴ L'approche dans ce paragraphe est basée sur Sadock et Zwicky 1985.

- b. [Mot QU interrogatif] Qui as-tu vu ?
- b'. Tu as vu qui ?
- b''. Il a demandé qui tu avais vu.
- c. [Affixe sur le verbe tête seul] As-tu vu Paul ?

3.2. Les marqueurs de type

Les types phrastiques, autres que déclaratif, sont associés à un ensemble de formes qui sont obligatoires : les marqueurs du type. Les marqueurs sont formellement divers : soit ils relèvent de la morphologie verbale⁵ (mode du verbe, affixes pronominaux) soit ce sont des unités lexicales (mot QU, complémenteur, mot lexical)⁶. Un même type est donc associé à un ensemble hétérogène de marqueurs.

Je les présente sous forme de tableau.

⁵ Les quatre types autorisent l'infinitif en phrase racine :

- (i) a. On ferma les portes et Paul de prendre la parole. [DECLARATIF]
- b. Que faire ? Où aller ? [INTERROGATIF]
- c. Ne pas fumer ! [DESIDERATIF]
- d. Perdre tant de temps pour de telles vétilles ! [EXCLAMATIF]

⁶ On a parfois proposé que la prosodie fournisse des marqueurs de type : le contour montant serait, dans cette optique, un marqueur du type interrogatif au même titre que le morphème *est-ce que*. Je ne retiens pas cette hypothèse qui n'a jamais été formulée précisément en français ; je m'autorise de plusieurs observations : (a) il y a plusieurs contours montants, (b) un énoncé déclaratif peut avoir un effet questionnant sans être associé à un contour montant et enfin, de manière générale, (c) les énoncés interrogatifs sont le plus souvent associés à un contour descendant et (d) certains énoncés déclaratifs à effet assertant sont eux-mêmes associés à un contour montant. Par ailleurs, les propositions manquent de précision : on doit, en effet, se demander si l'élément prosodique (qu'il faut déterminer : ton, contour, ancrage, etc.) est associé au type phrastique, à un acte de langage, à la composante d'un acte de langage ou à une attitude dialogique (plus ou moins caractéristique d'un acte).

Type	Morphologie verbale	Marqueur lexical
Type interrogatif	– Suffixation du sujet clitique (<i>Marie est-elle venue ?</i>) – Mode indicatif	– Mot qu- interrogatif : <i>combien, comment, lequel, où, quand, que, quel, qui, quoi, pourquoi</i> – Complémenteur : <i>est-ce que, si</i>
Type désidératif	– Mode impératif – Mode subjonctif	– Complémenteur : <i>que</i>
Type exclamatif	– Mode indicatif	– Mot QU exclamatif : <i>combien, que, quel, comment</i> – Mot QU exclamatif déficient : <i>comme, que, ce que, qu'est-ce que, si</i> – Unité lexicale (adverbe et adjectif de degré) : <i>tant, tellement, si, tel</i>

Tableau 3. Les marqueurs des types phrastiques

Le type interrogatif met en jeu trois types de marqueurs : mot QU, complémenteur et suffixe verbal. Le type exclamatif met en jeu deux types : mot QU et unité lexicale (des adverbes modificateurs de degré). Les mots QU exclamatifs eux-mêmes ne forment pas un groupe homogène, ils se divisent en deux groupes : le premier rassemble des éléments qui ont les mêmes propriétés que les mots QU interrogatifs (par exemple, *que* dans (7a)) alors que le second rassemble des éléments dont le comportement syntaxique est très proche de celui des complémenteurs (par exemple *comme* dans (7b)) (Marandin 2018c [2013]).

- (7) a. Que de couleuvres ils nous ont fait avaler !
b. Comme il est malhonnête, ce type !

Cette diversité est vectrice d'hétérogénéité syntaxique. Par exemple, les exclamatives à mot QU n'ont pas exactement les mêmes propriétés syntaxiques que les exclamatives à adverbe : elles ne sont pas sélectionnées comme complément par les mêmes verbes (voir ci-dessous les exemples (17)-19)).

Certains marqueurs peuvent apparaître dans plusieurs types phrastiques. C'est le cas, par exemple, des modes verbaux, mais aussi de la suffixation de la proforme sujet : elle n'est pas spécifique du type interrogatif. On la rencontre aussi dans la phrase déclarative commençant par certains adverbes (8a) ou dans certaines phrases ajout (8b) ou liée (8c)⁷.

⁷ Voir Marandin 2018b [2013], L'inversion du sujet en français contemporain.

- (8) a. Peut-être Marie viendra-t-elle.
b. Aussi riche soit-il, Paul est resté simple.
c. A peine était-il entré qu'il se mit à crier.

D'autres peuvent être homonymes de formes qui apparaissent dans d'autres types. Dans ce cas, il y a toujours une différence de sens. Par exemple, l'adverbe *tellement* employé absolument peut apparaître dans un énoncé interrogatif ou désidératif, mais il n'a pas le sens de haut degré qu'il a dans une exclamative (9a). Ainsi, dans (9b) ou (9c), *tellement* conserve un sens comparatif qui déclenche la recherche d'un comparant anaphorique ou déictique : 'Arrête de travailler autant que ça' (9b), 'Est-ce qu'il travaille autant que ça / autant qu'on le dit ? (9c)'

- (9) a. Il travaille tellement !
b. Arrête de tellement travailler !
c. Est-ce qu'il travaille tellement

La forme *combien* est commune aux types interrogatif et exclamatif, mais les propriétés de *combien* interrogatif et de *combien* exclamatif sont différentes. *Combien* interrogatif a trois emplois : spécifieur dans SN (10a), ajout au verbe (10b) et complément du verbe (10c); *combien* exclamatif peut en outre être ajout au verbe (10d).

- (10) a. Combien de pommes a-t-il mangé ?
b. Combien il en a mangé
c. Combien ça coûte ?
d. Combien il a souffert !

3.3. Marqueur et sous-type phrastique

Chaque type subsume plusieurs sous-types ayant des propriétés syntaxiques distinctes selon le type de marqueur qui s'y trouve réalisé. Ils sont présentés dans le tableau 4. Comme on s'y attend, le type déclaratif ne donne lieu à aucun sous-type syntaxiquement distinct puisqu'il ne requiert aucun marqueur qui pourrait déterminer un comportement syntaxique particulier. L'existence de sous-types interrogatifs, désidératifs et exclamatifs souligne par contraste le caractère syntaxiquement homogène du type déclaratif.

Types	Sous-types	Marqueurs	Exemples
Interrogatif	Phrase interrogative partielle	Mot qu interrogatif	<i>Qui a-t-elle vu hier ? Elle a vu qui hier ?</i>
	Phrase interrogative totale	Suffixation de la proforme sujet	<i>Marie est-elle venue ?</i>
		Complémenteur <i>est-ce que, si</i>	<i>Est-ce que Marie est venue ?</i>
Désidératif	Phrase impérative	Mode impératif	<i>Viens !</i>
	Phrase à complémenteur	Complémenteur <i>que,</i> Mode subjonctif	<i>Que les enfants viennent ! Que Marie réussisse !</i>
		Complémenteur <i>que</i> Mode indicatif Suffixation de la proforme sujet	<i>Que ne suis-je plus riche !</i>
	Phrase à sujet postverbal	Mode subjonctif, Sujet postverbal (proforme ou syntagme).	<i>Puisse {Marie/t-elle} réussir ! Heureuse soit {Marie/t-elle} !</i>
Exclamatif	Exclamative à mot QU	Mot QU exclamatif	<i>Que de vin il boit ! {Comme ce qu'} il boit !</i>
	Exclamative à adverbe / adjectif	Adverbe, adjectif exclamatif	<i>Il a tellement bu dans sa jeunesse !</i>

Tableau 4. Principaux sous-types phrastiques.

Pour le type interrogatif, la partition entre interrogative à mot QU et interrogative sans mot QU correspond à une différence sémantique, celle qui oppose la question partielle à la question totale (ou polaire). La partition du type désidératif est corrélée à une différence syntaxique : la phrase désidérative au mode impératif ne peut pas être employée dans une phrase complément (12a). Elle est aussi corrélée à une différence sémantique. La phrase à l'impératif appelle une réalisation dans un monde qui se présente dans la continuité du monde actuel. Cela vaut pour la phrase racine associée de façon privilégiée à un acte injonctif (11a) ou à la phrase liée interprétée comme une conditionnelle (11b). En revanche, le monde de réalisation de la phrase au mode subjonctif n'est pas contraint. D'où le fait que la phrase racine en *que* + subjonctif soit compatible avec des actes du type ordre (12b) ou bien des actes du type souhait (12c).

- (11) a. Viens !
b. Fais un pas et je te tue ! Fais un pas ou je te tue !

- (12) a. * Il nous a ordonné que venez !
 b. Que tout soit terminé avant 16 heures !
 c. Que Marie réussisse !

Les sous-types du type exclamatif ne sont pas associés à des différences sémantiques.

3.3. Types, sous-types et sous-catégorisation

De manière générale, la sélection des compléments phrastiques par les têtes (principalement les verbes et les adjectifs) est sensible au type phrastique. Certains verbes, comme le verbe *écrire* et la plupart des verbes de communication, sont compatibles avec tous les types de compléments (13).

- (13) a. Pierre m'a écrit que Marie a réussi. [COMPL. DECLARATIF]
 b. Pierre m'a écrit pourquoi il ne pouvait pas venir. [COMPL. INTERROGATIF]
 c. ? Pierre m'a écrit que Marie vienne le plus tôt possible. [COMPL. DESIDERATIF]
 d. Pierre m'a écrit comme il était malheureux au travail. [COMPL. EXCLAMATIF]

D'autres têtes, en revanche, ne sélectionnent qu'une partie des types. Le verbe *penser* ne sélectionne que le type déclaratif, le verbe *se demander* le type interrogatif et le verbe *souhaiter* le type désidératif (14)-(16).

- (14) a. Pierre pense que la terre est ronde. [COMPL. DECLARATIF]
 b. *Pierre pense {si / pourquoi} la terre est ronde. [COMPL. INTERROGATIF]
 c. *Pierre pense que Marie vienne le plus tôt possible. [COMPL. DESIDERATIF]
 d. *Pierre pense comme il est malheureux au travail. [COMPL. EXCLAMATIF]

- (15) a. *Pierre se demande que la terre est ronde. [COMPL. DECLARATIF]
 b. Pierre se demande {si / pourquoi} la terre est ronde. [COMPL. INTERROGATIF]
 c. *Pierre se demande que Marie vienne le plus tôt possible. . [COMPL. DESIDERATIF]
 d. *Pierre se demande comme il est malheureux au travail. [COMPL. EXCLAMATIF]

- (16) a. * Pierre souhaite que la terre est ronde. [COMPL. DECLARATIF]
 b. *Pierre souhaite {pourquoi / si} la terre est ronde. [COMPL. INTERROGATIF]
 c. Pierre souhaite que la terre soit mieux traitée. [COMPL. DESIDERATIF]
 d. *Pierre souhaite comme il est malheureux au travail. [COMPL. EXCLAMATIF]

La sélection peut également être sensible aux sous-types syntaxiques. C'est particulièrement le cas avec le type exclamatif. Le verbe *réaliser* est compatible avec tous les sous-types exclamatifs (17), alors que le verbe *regretter* sélectionne seulement le sous-type à adverbe (18) et que le verbe *admirer* à l'impératif sélectionne les deux sous-types à mot QU (19).

- (17) a. Je viens de réaliser que Marie a tellement souffert.
 b. Je viens de réaliser ce que Marie a souffert.
 c. Je viens de réaliser combien Marie a souffert.

- (18) a. Je regrette que Marie ait tellement souffert.
b. *Je regrette ce que Marie a souffert.
c. *Je regrette combien Marie a souffert.

- (19) a. *Admire qu'il est tellement agile !
b. Admire ce qu'il est agile !
c. Admire combien il est agile !

Les verbes sélectionnant le type interrogatif montrent la même sensibilité aux sous-types. Le verbe *hésiter* sélectionne l'interrogative totale à l'exclusion des interrogatives partielles (20), alors que *voilà* présente la sélection inverse (21).

- (20) a. J'hésite si je dois avertir la famille.
b. *J'hésite qui je dois avertir / comment je dois l'avertir / pourquoi je dois l'avertir.

- (21) a. Voilà qui est venu / pourquoi je viendrai / quelles décisions je prendrai.
b. *Voilà si je viendrai

Le fait de pouvoir être sélectionné par les têtes est une propriété générale des types de phrases. C'est donc un élément essentiel de l'analyse du lexique d'une langue dans la dimension syntaxique.

3.4. Système des types de phrases

Les quatre types phrastiques forment un système. Une phrase, qu'elle soit en emploi racine ou subordonné, appartient à un, et à un seul, des quatre types. On a parfois proposé de représenter les emplois indirects par une composition de types ou, plus souvent, d'actes. On a vu en (4) ci-dessus qu'un énoncé déclaratif peut en contexte avoir un effet analogue à celui d'une interrogation, d'une injonction ou d'une exclamation : (4a), par exemple, serait ainsi associé à un acte hybride combinant assertion et interrogation⁸. Je m'écarte de ce type d'analyse sur une base empirique : lorsqu'un énoncé comme (4a), produit en contexte, a un effet questionnant, il ne présente pas les propriétés pragmatiques d'un énoncé interrogatif, et conserve les propriétés d'un énoncé déclaratif. Je renvoie à l'analyse des actes indirects au §6.2 plus bas.

⁸ Remarque terminologique. Pour référer à cet effet en contexte, j'utilise les termes *assertant*, *questionnant*, *injonctant*, *exclamant* : (4a) est questionnant, (4b) est injonctant et (4c) est exclamant. C'est aussi l'usage que je fais de la ponctuation : le point marque l'effet assertant, le point d'interrogation l'effet interrogeant, le point d'exclamation l'effet exclamant.

4. Types de contenu

Le type semantico-logique du contenu de chaque type constitue une propriété constante du type, qu'il soit en emploi racine ou en emploi de subordonnée.

Type de phrases	Type du contenu	Caractéristique	Nom conventionnel donné au type de contenu
Déclaratif	Proposition	Le type ne spécifie pas la source du contenu.	Proposition
Exclamatif		La source du contenu est l'intime conviction du locuteur.	
Interrogatif	Abstraction propositionnelle	L'abstraction peut être résolue dans le monde actuel	Question (proposition ouverte)
Désidératif		L'abstraction décrit un état de chose dans un monde possible (futur) plus ou moins proche du monde actuel.	Visée

Tableau 5. Contenu sémantique des types de phrases

4.1. Le contenu de type propositionnel

Les types déclaratif et exclamatif ont pour contenu une proposition, c'est-à-dire une expression susceptible d'être vraie ou fausse. La phrase *la neige est blanche* a pour contenu la proposition 'la neige est blanche' et cette proposition est vraie si et seulement si elle décrit une situation où la neige est blanche. La phrase exclamative *Ce que la neige est blanche !* a également pour contenu la proposition 'la neige est blanche [à un haut degré]'. Ce qui diffère entre la phrase déclarative et la phrase exclamative, c'est l'évaluation de la proposition. Dans l'exclamative, la vérité de la proposition n'est pas soumise à vérification. Le type exclamatif présente le contenu propositionnel comme vrai, le locuteur étant la source du contenu et le garant de la vérité de la proposition. C'est ce qui explique qu'une phrase de type déclaratif

soit compatible avec toute expression qui explicite une instance de jugement, alors que la phrase de type exclamatif ne l'est pas (22)⁹.

- (22) a. Marie est très travailleuse selon les voisins.
b. * Ce que Marie est travailleuse selon ses voisins !

4.2. Abstraction propositionnelle

Le contenu des types interrogatif et désidératif n'est pas une proposition : il n'est donc pas susceptible d'être vrai ou faux. Le contenu d'une phrase interrogative est incomplet : il comporte une variable qui demande à être spécifiée, par exemple celle de l'argument sujet dans *Qui est venu ?* Spécifier la variable, en lui assignant une valeur, c'est résoudre le contenu de la phrase interrogative. Le contenu d'une phrase désidérative est réalisable ou non dans un état du monde distinct de celui que partagent les interlocuteurs (le monde actuel). Par exemple, réaliser le contenu de *Ferme la porte !*, c'est faire advenir un monde où 'la porte est fermée' est une proposition vraie. Nous admettons ici que ces deux contenus peuvent être analysés comme des abstractions propositionnelles. Une abstraction propositionnelle est une expression dans laquelle un élément est abstrait : un argument ou une circonstance dans une interrogative partielle, la polarité positive ou négative dans une interrogative totale, la situation dans laquelle la visée est réalisable pour la désidérative.

5. Propriété illocutoire des types phrastiques

Un type phrastique contraint l'acte de langage que le locuteur peut accomplir en l'énonçant en emploi racine. Je reviens à une approche traditionnelle sur la base d'une ré-analyse de l'acte de langage et une réévaluation des actes indirects de langage (Beyssade et Marandin 2006).

5.1. Cadre d'analyse

J'admets une analyse dialogique des actes de langage. Même un acte comme l'assertion n'est pas une action solitaire du locuteur: elle implique le locuteur et l'interlocuteur et l'acte d'assertion prend place dans l'interaction dialogique¹⁰.

Tout acte de langage a un but conversationnel (tableau 5) et présente deux facettes: l'engagement du locuteur (ce à quoi le locuteur s'engage publiquement quand il accomplit l'acte) et l'appel à l'interlocuteur (ce que le locuteur demande à l'interlocuteur pour que l'acte atteigne son but conversationnel). L'engagement du locuteur caractérise la posture publique dans le dialogue que prend le locuteur vis-à-vis du contenu de son énoncé ; l'engagement public est distinct des savoirs, croyances et désirs que le locuteur peut avoir en son for

⁹ Marandin 2018c [2013] montre que la propriété définitoire du type exclamatif réside précisément dans cette propriété qui est un cas d'ego-évidentialité.

¹⁰ La conception des actes de langage adoptée dans ce chapitre s'inspire de celle de Zaefferer 2001.

intérieur. L'appel à l'interlocuteur caractérise la posture et la réaction que le locuteur demande à son interlocuteur d'adopter dans le dialogue¹¹.

Un type phrastique n'est pas associé à un acte comme le soutenait la tradition de façon empiriquement insoutenable: un acte est indissociable de celui/celle qui l'effectue et ne peut donc caractériser un type de phrase. Un acte ne peut entrer que dans la caractérisation d'un énoncé. De plus, comme on l'a déjà mentionné, l'acte de langage n'est réalisable que par l'énonciation d'une phrase racine. Un type phrastique a un potentiel illocutoire : il contraint l'acte effectuable par le locuteur.

5.2. Analyse des actes de langage

On admet qu'il y a quatre actes de langage de base : l'assertion, l'interrogation, l'injonction et l'exclamation. Les actes de base donnent lieu à des actes dérivés (sous-types) ; on reviendra sur ce point plus bas dans la section §6.1. On peut analyser chaque acte selon les dimensions suivantes :

- la visée dialogique de l'acte,
- l'engagement du locuteur déterminé par l'acte,
- l'appel à l'interlocuteur,
- le type de l'interaction locale qu'il initie.

5.2.1. Visée dialogique des actes de langage. J'admets, comme la plupart des approches pragmatiques, la notion de fonds commun (*common ground*) pour définir la visée dialogique d'un acte. Le fonds commun est peuplé de référents de discours et de contenus propositionnels que tout locuteur présuppose partagés avec son interlocuteur¹².

Acte	But conversationnel
Assertion	Enrichir ou expliciter le fonds de faits partagé par les interlocuteurs par l'ajout du contenu de la déclarative.
Interrogation	Enrichir ou expliciter le fonds de faits partagé par les interlocuteurs par l'ajout du contenu de la réponse.
Injonction	Faire advenir la situation visée.
Exclamation	Faire connaître le jugement exprimé dans l'exclamative.

Tableau 5. But conversationnel des actes de base.

¹¹ Voir Ginzburg 2015 pour la mise en œuvre de la distinction entre la posture publique et les croyances privées des interlocuteurs dans le dialogue.

¹² C'est ce qui est connu sous le nom de présupposition pragmatique dans la littérature. L'accommodation pragmatique est un mécanisme important dans la compréhension du dialogue : l'acceptation implicite par l'interlocuteur dans le fond commun d'un référent ou d'un contenu qu'il ne partageait pas avant l'échange dialogique.

5.2.2. L'engagement du locuteur selon chaque acte. Le terme *engagement du locuteur* traduit l'anglais *commitment*.

Acte		Engagement du locuteur
L'assertion	Présente le locuteur comme étant	prêt à soutenir que le contenu propositionnel peut faire partie des faits partagés par les interlocuteurs.
L'interrogation		intéressé par la résolution de la question.
L'injonction		favorable à la réalisation de la visée.
L'exclamation		intimement convaincu de la vérité de la proposition.

Tableau 6. Acte de langage et type d'engagement du locuteur.

L'emploi d'un énoncé de type déclaratif engage le locuteur à justifier face à son interlocuteur le fait qu'il lui propose de partager publiquement un certain contenu propositionnel. C'est pourquoi un discours comme (23b) est incohérent : le locuteur fait suivre un énoncé de type déclaratif par un énoncé qui décrit un état de croyance qui est contradictoire avec l'engagement qu'il vient de contracter. On appelle ce type d'enchaînement un « suicide illocutoire » : le locuteur se contredit en refusant l'attitude que réclame l'énonciation qu'il vient de faire. On observe la même chose avec un énoncé interrogatif. L'énoncé interrogatif présente le locuteur comme étant concerné par la résolution de la question qu'il introduit. Si, comme en (24b), le locuteur déclare son désintérêt pour la réponse à la question qu'il vient de formuler, il commet un suicide illocutoire.

- (23) a. Marie vient d'arriver. J'en suis sûr.
b. #Marie vient d'arriver. D'ailleurs/ Pourtant/ Mais, je ne crois pas qu'elle soit arrivée.
- (24) a. Marie est-elle arrivée ? Je voudrais bien le savoir.
b. #Marie est-elle arrivée ? D'ailleurs, ça ne m'intéresse pas de savoir si elle est arrivée.

Je reviens sur l'assertion plus bas.

5.2.3. L'appel à l'interlocuteur. Chaque type projette une réaction spécifique de la part de l'interlocuteur : cette réaction est un acte de langage associé à un engagement (tableau 7).

Type d'acte		Réaction projetée
L'assertion	présente le locuteur comme demandant à son interlocuteur de	- Ratifier le contenu propositionnel - S'engager à soutenir que le contenu propositionnel fait partie des faits partagés par les interlocuteurs.
L'interrogation		- Répondre (= résoudre la question) - Se montrer intéressé par la résolution de la question.
L'injonction		- Faire advenir l'état de chose décrit - Se montrer favorable à la réalisation de la visée.
L'exclamation		- Etre le témoin de l'opinion exprimée

Tableau 7. Acte de langage et appel à l'interlocuteur

5.2.4. Type de l'interaction. L'acte de langage est essentiellement dialogique : il met en jeu un enchaînement de tours. On peut donc décrire chaque acte par l'enchaînement dialogique qu'il initie. On peut distinguer trois dimensions de l'interaction :

- Le degré de co-accomplissement
- Le rapport au fonds partagé (*common ground*)
- Le nombre de tours nécessaire à l'accomplissement de l'acte

- **Le co-accomplissement** : On reconnaît aisément que l'interrogation ou l'injonction (l'ordre) implique une action du locuteur sur l'interlocuteur : le locuteur demande à l'interlocuteur de répondre ou de faire. On a longtemps méconnu que l'assertion est aussi une action sur l'interlocuteur : le locuteur demande à l'interlocuteur de prendre en compte, pour le dialogue en cours, la proposition qu'il énonce. D'un point de vue dialogique, une assertion n'atteint son but que si l'interlocuteur fait entrer son contenu dans le fonds partagé au moment du dialogue ; cette acceptation est le plus souvent implicite, c'est ce qui a occulté la dimension interactive de l'assertion.

Par contre, l'exclamation et le souhait (sous-type de l'injonction) sont très faiblement interactifs. D'une part, la demande faite à l'interlocuteur est faible : il est seulement demandé à l'interlocuteur d'être le témoin de l'acte d'exclamation ou de souhait. D'autre part, ils n'ont pas besoin de la coopération de l'interlocuteur pour atteindre leur but. Le désaccord avec une exclamation, comme en (25), n'annule pas le fait qu'il y a eu exclamation de LocA. C'est ce qui justifie d'ailleurs qu'on les qualifie d'actes expressifs (expression de l'opinion du locuteur),

- (25) LocA : Qu'est-ce que Pierre travaille bien !
LocB : Bôf, je ne trouve pas !

- **Rapport au fonds partagé** : L'assertion et l'interrogation ont un but directement épistémique : ils contribuent à l'accroissement des faits partagés entre les interlocuteurs. L'injonction a pour visée une action extralinguistique ; elle change la situation de dialogue et

6. La plasticité illocutoire révisée

Les critiques de la conception traditionnelle des actes de langage invoquent la multiplicité des actes de langage que permet l'énonciation d'un énoncé d'une forme donnée. L'observation est de bon sens et correcte. Pourtant, cette multiplicité est analysable à partir des quatre actes de base postulés jusqu'ici. Il faut reconnaître deux mécanismes distincts.

Le premier repose sur une variation affectant une des facettes définissant chaque acte. Cette variation est, par exemple, cruciale pour rendre compte de la plasticité de l'énoncé déclaratif : elle affecte l'engagement du locuteur. Cet engagement peut être dépendant de la réaction de l'interlocuteur ou indépendant : dans le premier cas, on a une supposition, dans le second cas une affirmation. Le premier cas correspond à ce qu'on a analysé comme une interrogation.

Le second implique un mécanisme d'inférence à partir de l'acte de base. Ce mécanisme a été identifié depuis longtemps sous le nom d'acte indirect par la pragmatique classique. Il est le plus souvent responsable de l'effet injonctant ou assertant des énoncés de forme interrogative.

Si on admet ces deux mécanismes, l'association d'un type à un potentiel illocutoire limité à un acte de base choisi parmi les quatre actes de base est empiriquement adéquat.

6.1. Actes de base et actes dérivés.

On admet qu'un acte de base est analysable en plusieurs facettes ; une facette peut donner lieu à une variation systématique. Lorsque c'est le cas, un acte de base donne régulièrement lieu à plusieurs actes dérivés. Il s'agit donc d'identifier correctement le lieu de la variation. Je développe ici le cas de l'assertion et de l'injonction¹⁵.

¹⁵ On rencontre la même difficulté pour nommer les actes de langage que pour nommer les types de phrase : les termes employés sont des termes usuels qui ont généralement un sens plus particulier que le sens général qui est visé dans cette analyse. C'est le cas par exemple de *injonction* et *souhait*. *Injonction* doit être compris sans la connotation de domination qu'il a dans l'usage ordinaire : ici, la notion d'acte injonctif subsume plusieurs actes plus particuliers comme l'ordre, la requête, le conseil, la suggestion, la prière, (etc.). *Souhait* subsume ce que la langue ordinaire appelle souhait (*Que Marie réussisse ! Puisse Marie réussir !*) et ce qu'elle appelle regret (*Que n'ai-je rencontré Marie plus tôt !*).

Actes de base	Actes dérivés	Selon le contexte
Assertion	Affirmation	- Affirmation véridique - Affirmation phatique
	Supposition	
Injonction	Ordre	- Commandement - Prière - Suggestion
	Souhait	- Ordre - regret

Tableau 9. Principaux actes dérivés

6.1.1. L’assertion. L’assertion engage le locuteur à soutenir que le contenu propositionnel de l’énoncé fasse partie du fonds commun. En assertant (27), le locuteur se présente comme ajoutant (se proposant d’ajouter) l’arrivée de Marie au fonds commun qu’il co-construit avec son interlocuteur. Comme l’a proposé Gunlogson (2008), l’acte d’assertion peut être sensible au fait que le locuteur s’engage de façon indépendante (il se présente alors comme ayant de bonnes raisons pour asserter (27)) ou de façon dépendante : son engagement dépend de la ratification par l’interlocuteur : il se présente alors comme suspendant son engagement à la ratification par l’interlocuteur.

(27) Marie est arrivée.

Le premier cas correspond à l’affirmation (cas auquel on réduit souvent l’assertion). Le second cas, que j’appelle *supposition*, correspond aux cas qui sont traditionnellement analysés comme des emplois questionnants de l’énoncé déclaratif. Je renvoie à Abeillé, Godard & Marandin 2013 où cette analyse de l’effet questionnant est présentée en détail.

L’emploi questionnant de l’énoncé déclaratif se rapproche donc davantage d’une co-affirmation que du couple question-réponse ; le locuteur propose le contenu de (27) ; si l’interlocuteur valide (27), alors locuteur et interlocuteur partagent (27) pour le dialogue en cours.

Par ailleurs, l’engagement du locuteur peut varier en force. C’est ainsi qu’on explique les divers emplois de l’énoncé déclaratif. En (28a), le contenu ‘il pleut’ est accessible dans la situation pour les deux interlocuteurs ; par son énonciation qui l’explicite, il peut devenir un thème du dialogue. L’affirmation, dans ce contexte, est phatique. L’énoncé (28b) est le prototype de l’affirmation où la vérité de l’énoncé est un enjeu pour le dialogue (affirmation véridique). Enfin, (28c) illustre la situation prototypique de l’emploi questionnant.

- (28) a. [LocA et LocB sont assis face à la fenêtre, silencieux]
 LocA : Tiens ! Il pleut.
 LocB : Encore.
- b. [LocA, un conférencier vulgarisateur scientifique, à son auditoire]
 LocA : L'univers est en expansion continue. Nous le savons de façon sûre maintenant.
- c. [LocA, qui entend le bruit de la pluie, s'adresse à LocB qui est face à la fenêtre]
 LocA : Il pleut ?
 LocB : Oui

6.1.2. L'injonction. L'acte d'injonction donne lieu à deux types d'actes dérivés: l'ordre ou le souhait selon que l'agent qui est en mesure de réaliser l'état de chose décrit dans l'énoncé (la cible) est l'interlocuteur ou bien un autre agent. Lorsque la cible est l'interlocuteur, on obtient un ordre; lorsque la cible est un autre agent ou un agent indéterminé, on obtient un souhait. Le potentiel illocutoire des sous-types désidératifs est sensible aux actes dérivés : la phrase impérative est contrainte pour un ordre (une variété d'ordre), le sous-type combinant le complémenteur *que* et le subjonctif permet l'ordre et le souhait, les autres sous-types sont spécialisés pour le souhait.

Par ailleurs, l'acte d'ordre donne lieu, selon la relation qui prévaut entre les deux interlocuteurs, et donc la nature de l'appel à l'interlocuteur, à toute une palette d'actes particuliers : un ordre (au sens ordinaire du terme), une prière ou une suggestion, etc. L'énoncé (29a) est le prototype de l'ordre (relation de pouvoir asymétrique entre les interlocuteurs), (29b) de la prière et (29c) de la suggestion.

- (29) a. [Le colonel aux soldats]
 LocA : Tirez !
- b. [L'amoureux à la femme qui part]
 LocA : Ne m'oublie pas !
- c. [A un ami qui souffre de la migraine]
 LocA : Prends donc un cachet de doliprane !

L'interrogation et l'exclamation ne donnent pas lieu à des actes dérivés.

6.2. Actes directs et actes indirects

Dans un acte indirect, la visée dialogique est atteinte via une inférence à partir de la réaction attendue à l'acte de base : l'interlocuteur calcule, sur la base de la situation de dialogue, une valeur d'acte distincte de celle qui est appelée par l'acte du locuteur.

C'est par exemple en (30a) : LocB est amené à prendre l'énoncé de LocA comme un énoncé injonctant sur la base de sa réponse négative et de la situation de dialogue : il connaît ou imagine les raisons qui président à la formulation de la question de LocA (il s'était engagé à faire la vaisselle, c'est son tour de faire la vaisselle, etc.) et déduit du fait qu'il n'a pas fait la vaisselle qu'il doit le faire. Autrement dit, la question doit être résolue par l'interlocuteur et sa

résolution l'amène à calculer une valeur d'acte distincte de celle qui est déterminée par le type phrastique : on n'attend pas de lui la simple résolution de la question. C'est un mécanisme très courant dans la résolution contextuellement appropriée des questions dans le dialogue ordinaire.

- (30) a. [LocA découvre qu'il n'y a plus d'assiettes propres dans le placard]
LocA : Est-ce que tu as fait la vaisselle ?
LocB : OK, j'y vais.
- b. [LocA découvre la vaisselle sale dans l'évier]
LocA : T'as pas fait la vaisselle ?
LocB : OK, j'y vais.
- c. [LocA entre dans la pièce où se trouve B]
LocA : Mais, il fait très froid ici !
LocB : [Se lève et ferme la fenêtre]

Le même type de raisonnement peut être déclenché par une déclarative qu'elle soit vectrice d'une affirmation ou d'une supposition. C'est ce qui passe en (30b) : LocA attend plus de LocB que le refus de ratifier sa supposition (*Non, je ne l'ai pas faite*) ; si LocB a de bonnes raisons contextuelles d'avoir fait la vaisselle, il peut conférer une valeur injonctante à l'énoncé de LocA. Le même type de raisonnement est à l'oeuvre avec un énoncé déclaratif à valeur d'affirmation comme en (30c) : il peut en contexte être interprété comme un énoncé injonctant devant amener l'interlocuteur à fermer les fenêtres, monter le chauffage, etc. On notera qu'un énoncé exclamatif, comme *Qu'est-ce qu'il fait froid ici !*, peut aussi avoir le même effet.

6.3. Formule d'acte indirect.

L'acte indirect peut être ou moins grammaticalisé. Chaque type donne lieu à des constructions à caractère idiomatique, qui sont associées à l'accomplissement d'un acte de discours particulier. Ces constructions, qu'on appelle *formule d'acte indirect*, se caractérisent par un choix lexical plus ou moins figé et une dissociation entre le contenu de l'engagement du locuteur (qui est fixé par le type de la phrase) et le contenu de l'acte de discours qu'elles déterminent de façon quasi univoque. Les formules d'acte indirect sont limitées à l'emploi racine. Le type interrogatif donne lieu à plusieurs formules à valeur injonctante. En voici deux exemples. Le premier est vecteur d'un acte de requête (31) : il met crucialement en jeu l'emploi du verbe *pouvoir*. L'emploi d'un verbe synonyme (32a) ou bien d'un énoncé au contenu pragmatiquement équivalent (32b) n'a pas la même efficace illocutoire¹⁶.

- (31) a. Peux-tu me passer le sel ?
b. Est-ce que tu peux me passer le sel ?

¹⁶ Bien sûr, (32a,b) peuvent être injonctants, mais il faut que soient réalisées les conditions contextuelles des actes indirects en général.

- (32) a. Es-tu capable de me passer le sel ?
b. Le sel est-il à ta portée ?

Le second exemple de formule basée sur une interrogative illustre une formule de suggestion. En produisant (33), le locuteur propose à l'interlocuteur d'aller au cinéma. L'emploi de l'imparfait est obligatoire ((33a) vs (33b)).

- (33) a. Si on allait au cinéma ?
b. # Si on va au cinéma ?

6.4. Ajout illocutoire

Un certain de formules qui apparaissent en tête ou en fin d'énoncé, modulent ou spécifient la valeur illocutoire de l'énoncé. Leur analyse syntaxique n'est pas complètement stabilisée ; on admet ici que ce sont des ajouts à la phrase racine. Leur analyse pragmatique n'est pas non plus bien connue. Ils présentent des effets de sélection qu'il faudrait analyser en détail pour déterminer s'ils sont sensibles (en groupe ou bien individuellement) au type phrastique ou au type d'acte. Par exemple, la formule *point barre* se rencontre avec un énoncé déclaratif et un énoncé désidératif (injonctant) ; on ne le rencontre pas avec un énoncé interrogatif, un énoncé exclamatif ou un souhait (34). Il est donc sensible à la dimension interactive de l'acte, et présente le locuteur comme imposant à l'interlocuteur l'acte de ratification du contenu propositionnel ou de réalisation de la visée ; il indique également que le locuteur n'entend pas discuter à propos de son assertion ou injonction. Les formules *n'est-ce pas ?* ou *c'est ça ?* n'apparaissent qu'avec une phrase déclarative : ils ne sont compatibles qu'avec un acte de supposition. Leur forme est celle d'un énoncé interrogatif (verbe suffixé), pourtant ils indiquent essentiellement une attitude du locuteur : *n'est-ce pas* indique que le locuteur a de bonnes raisons (qui ne sont pas publiques) de s'engager pour le contenu de l'énoncé (en (35a) de bonnes raisons de croire que Marie est arrivée), alors que *c'est ça ?* indique que le locuteur attribue à son interlocuteur de bonnes raisons pour ratifier le contenu (35b). La formule *s'il te/vous plait* se rencontre avec une injonction, une interrogation et dans une déclarative pour renforcer/ indiquer la valeur injonctante de l'énoncé (36).

- (34) a. Pierre est licencié, point barre !
b. Tais-toi, point barre !
c. * Est-ce que tu viendras demain, point barre ?
d. * Puissiez-vous réussir, point barre !
e. * Qu'est)-ce que vous êtes incompetent, point barre !
- (35) a. Marie est arrivée, n'est-ce pas ?
b. Marie est arrivée, c'est ça ?
- (36) a. Fais la vaisselle, s'il te plait !
b. Tu fais la vaisselle, s'il te plait !

7. Types phrastiques et phrase sans verbe

Nous n'avons considéré jusqu'à présent que des phrases à tête verbale. Le système des types phrastiques s'applique également aux phrases sans verbe. On distingue deux types de phrases sans verbe : les fragments et les phrases à tête non verbale (Laurens 2008).

Les fragments reposent sur une ellipse qui met en jeu la tête verbale rétablie contextuellement¹⁷ ; les fragments ne mettent en jeu aucune ellipse et sont dépendants du contexte pour leur forme et leur interprétation. Les fragments sont illustrés en (37). Les phrases à tête non verbale sont autonomes ; elles comportent un constituant prédicatif et un constituant optionnel correspondant au sujet. Elles sont illustrées en (38a-c).

- (37) a. [LocA : Est-ce que Pierre est arrivé ?
LocB : Oui.]
→ LocA : Et Marie ?
b. [LocA : Qui est arrivé ?]
→ LocB : Marie.

- (38) a. Toujours en retard, ton frère.
b. A quelle heure, ton train ?
c. Quel génie, ton frère !

Les fragments peuvent être de type déclaratif ou interrogatif. Les phrases à tête non verbale peuvent être de type déclaratif, interrogatif ou exclamatif. Les interrogatives ou exclamatives à tête non verbale présentent les mêmes marqueurs de type que les phrases verbales à l'exception des complémenteurs et, à l'évidence, de ceux qui relèvent de la morphologie verbale. Il en résulte que les seuls marqueurs possibles pour les phrases interrogatives sont les marqueurs QU (39a,b). Les phrases exclamatives présentent, outre les marqueurs QU, les adverbes ou adjectifs exclamatifs (40a,b); il est remarquable que les marqueurs QU défectifs n'apparaissent pas, ce qui les rapproche des complémenteurs (40c).

Le type phrastique contraint le potentiel illocutoire des phrases à tête non verbale comme il le fait pour les phrases verbales. Tout comme les phrases verbales, leur impact illocutoire peut être modulé ou explicité par des ajouts illocutoires. Les trois énoncés en (41) sont déclaratifs : (41a) présente le locuteur comme réalisant une assertion, alors que (41b) et (41c) le présente comme réalisant une supposition (effet questionnant).

- (39) a. Pour quand, la naissance ?
b. De quelle couleur, le livre ?
- (40) a. Que d'eau sur la route !
b. Un si gentil poète, ce garçon !
c. *Comme belle, cette maison
- (41) a. Ce film, terriblement ennuyeux, point barre.
b. Superbe, ce chapeau, n'est-ce pas ?

¹⁷ Plusieurs études ont montré qu'il ne s'agit pas d'une restitution littérale ; le processus est de nature anaphorique avec construction d'une source dans le contexte.

c. Perdu, le chèque, c'est ça ?

Les phrases à tête non verbale et à effet injonctant (42) posent un problème d'analyse. En effet, elles ne présentent pas de marqueur du type désidératif, ce qui est attendu puisqu'ils relèvent du mode verbal ou bien qu'ils correspondent au complémenteur. Du point de vue adopté ici, elles doivent donc être analysées comme des phrases de type déclaratif déclenchant un acte indirect d'injonction. On notera qu'elles sont nombreuses à constituer de quasi-idiomemes (42a,b,c).

- (42) a. Debout les gars !
b. Silence !
c. Bleu, mon steak, s'il te plaît !

8. Demande de clarification

Une classe d'énoncés pose problème : ils ne s'inscrivent pas dans l'enchaînement « acte de langage / réaction projetée par l'acte », ils entrent dans un enchaînement particulier qui présente ses propres particularités grammaticales : l'enchaînement « énoncé / demande de clarification ». Il est réalisé de façon prototypique dans un trio adjacent « énoncé (43a) / demande de clarification (43b) / clarification (43c) ». La question est donc de savoir si ces énoncés instancient des types de phrase ou bien s'ils relèvent d'un système à part¹⁸.

- (43) a. LocA : J'ai vu Bernadette hier.
b. LocB : T'as vu qui ?
c. LocA : Bernadette.
..... [LocB : Enfin ! Que t'a-t-elle dit ?]

La principale caractéristique formelle des demandes de clarification consiste dans la répétition de tout ou partie de l'énoncé à clarifier ; la répétition présentant certains traits formels de la citation, par exemple la substitution des pronoms personnels (44).

- (44) LocA : J'ai vu Bernadette hier soir.
LocB : T'as vu Bernadette hier soir ?

La clarification peut porter sur l'énoncé en son entier ou sur une partie de l'énoncé. Lorsque la clarification porte sur une partie, elle est soit reprise – elle est alors soulignée prosodiquement et porteuse de contours analogues à ceux qu'on observe dans les interrogatives – ou bien remplacée par un mot QU. La partie à clarifier peut correspondre à un mot, un syntagme, une séquence de syntagme ou l'énoncé en son entier (45a-f).

¹⁸ L'analyse des demandes de clarification reprend celle de Purver *et al.* (2001).

- (45) LocA : J'ai vu Bernadette hier soir
 LocB : a. T'as vu BERnadette ? hier soir
 b. T'as vu qui hier soir ?
 c. T'as fait quoi hier soir ?
 d. T'as quoi hier soir ?
 e. Quoi hier soir ?
 f. Quoi ?

Les mots QU utilisés dans les demandes de clarification ont des propriétés distinctes de celles des mots QU interrogatifs. En particulier, ils ne sont jamais antéposés et ils apparaissent dans des énoncés qui reprennent la forme de n'importe quel type phrastique ; c'est ce qu'illustre (46) : *qui* apparaît dans un énoncé reprenant un énoncé de forme interrogative (sans déclencher une interprétation de double question) (46a), déclarative (46b), désidérative (46c) et exclamative (46d) . C'est d'ailleurs un argument important pour distinguer la demande de clarification du type interrogatif.

- (46) a. [LocA. : Où Marie a-t-elle rencontré Pierre hier ?]
 LocB : Où Marie a-t-elle rencontré qui hier ?
 b. [LocA : Marie a rencontré Pierre hier.]
 Loc B : Marie a rencontré qui hier ?
 c. [LocA : Donne moi ton manteau]
 LocB : Donne moi quoi ? / Donne moi ton quoi ?
 d. [LocA : Qu'est-ce qu'elle est futée !]
 LocB : Qu'est-ce qu'elle est quoi ?

Lorsque la clarification porte sur la totalité de l'énoncé, la demande de clarification peut prendre deux formes qui sont sensibles à l'objet de la clarification (voir ci-dessous) : répétition de l'énoncé (44) ci-dessus, emploi d'une formule dédiée (47a). Lorsque l'énoncé répété n'est pas de type déclaratif et que la clarification met en jeu la valeur illocutoire de l'énoncé, la demande présente un complémenteur : *si* pour une interrogative polaire (47b) et *que* pour une phrase désidérative injonctive (47c). On notera que dans cet emploi, *si* apparaît dans la phrase racine contrairement au *si* interrogatif.

- (47) a. [LocA : J'ai vu Bernadette hier soir.]
 LocB : Pardon?
 b. [LocA : Es-tu libre demain ?]
 LocB : Si je suis libre demain ?
 c. [LocA : Apporte moi le journal !]
 LocB : Que je t'apporte le journal ?

La demande de clarification présente le locuteur comme ayant un problème de compréhension. Cela peut concerner tous les aspects de l'énoncé : la saisie perceptuelle de tout ou partie de l'énoncé, la compréhension du matériel lexical, l'interprétation de ce matériel (en particulier l'établissement de la référence des groupes nominaux), l'interprétation en contexte de l'énoncé. Dans ce dernier usage, la demande de clarification peut être utilisée par le locuteur à l'intérieur du couple « acte/réaction projetée par l'acte » pour signifier à son

interlocuteur qu'il suspend sa réaction. Dans cet emploi, la demande de clarification est souvent accompagnée d'une réaction émotive vis à vis de l'énoncé à clarifier (surprise, rejet, etc.).

La demande de clarification peut être réalisée comme un énoncé averbal : c'est un fragment (voir §7). La partie répétée fait l'objet d'une ellipse. La partie à clarifier est soit répétée soit remplacée par un mot QU :

- (48) [LocA : J'ai rencontré Bernadette hier soir.]
Loc B : a. Bernadette ?
 b. Qui ?
 c. Bernadette qui ?

J'admets que la demande de clarification est une construction distincte et ne relève pas du système des types phrastiques. L'argument essentiel est fourni par le comportement spécifique de l'ellipse mis en jeu dans les fragments de clarification et les propriétés particulières des éléments lexicaux qui y apparaissent (mots QU, complémenteurs, ..).

9. Conclusion

L'objectif de cette étude était de montrer que l'on peut sauver la notion traditionnelle de type de phrases en se basant sur une approche renouvelée de la grammaire (l'approche constructionnelle et une sémantique des types de contenu phrastique) et de l'analyse des actes de langage prenant pleinement en compte la dimension dialogique des actes de langage.

Ce n'est en rien un exercice gratuit du point de vue de la description du français, puisqu'elle permet de caractériser la sélection syntaxique des têtes verbales ou adjectivales.

Références

- Beyssade, Claire & Jean-Marie Marandin. 2006. The Speech Act Assignment Problem Revisited : Disentangling Speaker's Commitment from Speaker's Call on Addressee, (O. Bonami & P. Cabredo, *sld*) *Empirical Issues in Syntax and Semantics* 6. 37-68.
- Fornel, Michel de & Jean-Marie Marandin. 1996. L'analyse gramaticale des auto-réparations. *Le gré des langues* 10. 8-68.
- Ginzburg, Jonathan & Ivan A. Sag. 2000. *Interrogative investigations*, Stanford : CSLI Publications.
- Ginzburg, Jonathan. 2015 [2012]. *The Interactive Stance : Meaning for Conversation*. Oxford : Oxford University Press.
- Gunlogson, Christine. 2008. A question of commitment. *Belgian Journal of Linguistics* 22: 101-136.
- Laurens, Frédéric. 2008. French predicative verbless utterances, *Proceedings of HPSG 2008 Conference*, pp. 152-172, <http://csli-publications.stanford.edu/HPSG/9/toc.shtml>.
- Marandin, Jean-Marie. 2018b [2013]. L'inversion du sujet en français contemporain. Hal-01882114
- Marandin, Jean-Marie. 2018c [2013]. La phrase exclamative et l'exclamation en français contemporain. Hal-01882115

- Purver, Mathew, Jonathan Ginzburg and Patrick Healey. 2001. On the Means for Clarification in Dialogue. In Proceedings of the 2nd ACL SIGdial Workshop on Discourse and Dialogue. 116–125.
- Sadock, Jerrold et Arnold M. Zwicky. 1985. Speech Act Distinctions in Syntax. Language Typology and Syntactic Description, vol 1 (Timothy Shopen, *sl*). Cambridge : Cambridge UP. 155- 196.
- Zaefferer, Dietmar. 2001. Deconstructing a classical classification: A typological look at Searle's concept of illocution type. *Revue Internationale de Philosophie* 2/2001. 209-225.